

Le Comité des parties prenantes d'ALCOME conforte sans réserve l'éco-organisme dans son engagement envers un jet de mégot plus responsable

L'éco-organisme ALCOME est très heureux d'annoncer aujourd'hui que le projet d'avenant au contrat-type avec les collectivités permettant le financement de dispositifs de rue (éteignoirs et cendriers) a été validé à l'unanimité par son Conseil d'Administration ainsi que par le Comité des Parties Prenantes avec 9 avis favorables sur 10.

Ce soutien favorable de l'ensemble des parties prenantes à ce projet est le reflet d'un travail approfondi mené par les équipes d'ALCOME depuis plusieurs mois de façon constructive avec l'ensemble des parties prenantes et notamment avec les associations de collectivités et les opérateurs de cendriers.

Depuis sa création, ALCOME, premier éco-organisme au niveau national et européen dédié à la réduction des mégots sur la voie publique est pleinement engagé auprès des collectivités pour atteindre les objectifs ambitieux de son cahier des charges.

Les équipes d'ALCOME s'appuient sur une collaboration étroite avec les collectivités, les associations et l'ensemble des parties prenantes pour atteindre des résultats déjà très satisfaisants après deux années d'exercice.

En matière de sensibilisation, de mise à disposition d'équipements ciblés et de soutiens financiers auprès des collectivités, ALCOME a pu accompagner les collectivités désireuses de travailler sur ce sujet et délivrer les outils nécessaires aux équipes de propreté des collectivités pour réduire le nombre de mégots au sol.

Dans un souci d'efficience et de respect de leurs engagements, les metteurs en marché de ce secteur ont doublé en 2024 le budget de l'éco-organisme pour atteindre le montant significatif de 61 millions d'euros.

A ce jour, ALCOME est fier d'accompagner près de 700 communes françaises dans leur engagement pour le nettoyage de la voie publique des mégots et la sensibilisation des fumeurs au bon geste ; ainsi près de 20 millions de français, soit 30% de la population totale, sont aujourd'hui touchés par les actions d'ALCOME en faveur d'un meilleur geste.

À propos d'ALCOME

ALCOME, éco-organisme agréé depuis août 2021 par les pouvoirs publics sur la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits du tabac, en application de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC). L'objectif d'ALCOME est de réduire de 40% la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public d'ici à 2027.